

eDéménagementCH

eDéménagement, c'est quoi ? C'est une plateforme en ligne qui permet aux habitant·e·s domicilié·e·s en Suisse d'effectuer l'enregistrement obligatoire de leur déménagement sur internet. Selon la loi, l'enregistrement doit être réalisé **14 jours** à partir de la date du changement d'adresse.

eDéménagementCH est en cours de développement et le service n'est pas encore proposé par tous les cantons et toutes les communes de Suisse. **À Belprahon, eDéménagement est opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2024.**

En cas de déménagement, deux options s'offrent à vous :

1. annoncer votre déménagement en ligne via eDéménagement (plus besoin de vous présenter aux guichets communaux de la commune de départ et d'arrivée) ou
2. annoncer votre déménagement aux guichets de votre commune de départ et d'arrivée.

À noter encore que pour utiliser eDéménagement, vous devez être majeur·e et en mesure d'exercer vos droits civils. En outre, ce service n'est pas disponible pour les personnes effectuant des séjours hebdomadaires.

Sur eDéménagement, indiquez l'adresse du domicile que vous quittez et votre nouvelle adresse, puis cliquez sur "valider". Si une des deux communes ne propose pas encore eDéménagement, le système vous le communiquera. Dans cette commune qui ne propose pas eDéménagement, une annonce au guichet sera requise.

Ce que vous devez avoir à portée de main

1. Vos données personnelles (informations figurant sur votre passeport / carte d'identité)
2. Votre numéro d'assurance sociale (numéro AVS à 13 chiffres figurant sur votre carte d'assurance maladie)
3. Votre contrat de location ou l'attestation de domicile pour votre nouveau logement (avertissement légal : le contrat de location est nécessaire pour déterminer le numéro administratif de l'appartement. Les informations non pertinentes à cet égard (par exemple, le montant du loyer) n'ont pas besoin d'être copiées ou peuvent être noircies en conséquence dans la copie)
4. Cartes d'assurance maladie de l'ensemble des personnes qui déménagent (confirmations de l'assurance obligatoire)
5. Carte de crédit éventuellement (MasterCard, VISA, PostFinance Card) pour le règlement des éventuelles taxes. Avertissement légal : le service de paiement en ligne BillingOnline de Post AG et PostFinance est utilisé pour le paiement. Les données saisies pour le traitement des paiements seront

utilisées exclusivement à cette fin par Post AG, PostFinance et les tiers qu'elle aura mandatés (éventuellement aussi à l'étranger)

Documents supplémentaires pour les personnes de nationalité étrangère

1. Document de voyage (passeport / carte d'identité)
2. Permis de séjour
3. Certificat de naissance (avec indication des noms des parents)
4. Certificat de mariage, de divorce ou de décès (pour les personnes mariées, divorcées ou veuves)
5. Indication : au cours du processus de saisie, il se peut que le système vous demande de fournir des documents numérisés par voie électronique, tels que cartes d'assurance maladie, documents de voyage, permis de séjour ou documents d'état civil (avec leur traduction si possible). Veillez à numériser et à fournir le recto et le verso des documents. La numérisation n'est cependant pas nécessaire, vous pouvez faire des photos de bonne qualité de vos documents avec votre smartphone.

Radiation pour départ à l'étranger

Si vous quittez la Suisse pour vous installer à l'étranger, vous ne pouvez enregistrer votre départ qu'au guichet du contrôle des habitant·e·s et non pas via eDéménagementCH.

Demandes en provenance de l'étranger

Les Suisse·sse·s de l'étranger qui reviennent en Suisse doivent retirer leurs papiers auprès de leur ambassade respective et ne peuvent malheureusement pas utiliser eDéménagementCH.

Ressortissants étrangers

Les étrangères et les étrangers qui s'installent en Suisse doivent s'inscrire en personne auprès du service du contrôle des habitant·e·s de leur commune.